

DECISION DU PRESIDENT

N°2025-02

Convention de financement établie avec la Région et relative au déploiement de stationnements vélos sécurisés sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, en intermodalité du réseau de transport scolaire et du TAD

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
- VU la délibération n°2024-328 du 17 juillet 2024 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'avis favorable de la commission Mobilités qui s'est réunie le 18 septembre 2024.

Pornic Agglo Pays de Retz a approuvé son Schéma Directeur des Modes Actifs, établi en étroite relation avec les 15 communes du territoire, en septembre 2022. Ce document, qui a identifié une trentaine d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire à déployer d'ici 2035, a également mis en relief la question du stationnement vélo sécurisé au droit des pôles générateurs de déplacement et en particulier au niveau des points d'arrêts routiers du réseau ALEOP. Entre 2021 et 2024, 90 places de stationnements vélos sécurisés ont ainsi été déployées sur le territoire.

Afin de prolonger son action sur cette thématique, Pornic Agglo Pays de Retz souhaite désormais encourager le développement de l'écomobilité scolaire en ciblant 13 points d'arrêts routiers scolaires structurants présents sur le territoire de 9 communes membres : Bourgneuf-en-Retz, Chaumes-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, La Bernerie-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Michel-Chef-Chef.

Ces 13 points d'arrêts sont par ailleurs également desservis par le service de transport à la demande (TAD).

Le budget prévisionnel pour le déploiement de ces 13 box vélo supplémentaires est de 67 600 € HT. L'agglomération sollicite auprès de la Région un soutien financier à hauteur de 32 500 €.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la signature de la convention relative au déploiement de 13 stationnements vélos sécurisés sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, en intermodalité du réseau de transport scolaire et du TAD.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 8 janvier 2025

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20250109-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 09-01-2025

Acte mis en ligne le 9-01-2024

Publication le : 09-01-2025

La Présidente,


Pascale BRIAND